

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 février 2009  
(convocation du 2 février 2009)

Aujourd'hui Vendredi Treize Février Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. DUCHENE Michel  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
M. GELLE Thierry à CAZABONNE Alain jusqu'à 10h40  
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert  
M. SEUROT Bernard à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10h10  
M. SOUBIRAN Claude à M. PUJOL Patrick à cpter de 12h50  
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. TURON Jean-Pierre à cpter de 12h20  
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis à cpter de 12 h 15  
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre  
Mme BALLOT Chantal à M. LAMAISON Serge  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis  
M. CAZENAVE Charles à M. GAUTE Michel jusqu'à 10h10  
Mme COLLET Brigitte à M. DAVID Yohan

Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. LABISTE Bernard  
Mme DELATTRE Nathalie à M. SOLARI Joël à cpter de 12h40  
M. DANJON Frédéric à Mme CURVALE Laure  
Mme DIEZ Martine à M. PEREZ Jean-Michel  
M. DOUGADOS Daniel à Mme BOST Christine  
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 11h05  
M. GUICHOUX Jacques à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard  
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à cpter de 12h40  
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain  
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max  
M. ROUVEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain  
Mme WALRYCK Anne à Mme TOUTON Elisabeth

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Blanquefort - Avenue du Port du Roy entre le giratoire St Exupéry et le giratoire de l'Avenue de Labarde - Eclairage public - Fonds de concours - Décision - Convention - Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La requalification de l'Avenue du Port du Roy entre le giratoire St Exupéry et le giratoire de l'Avenue de Labarde dans le cadre du programme programme de voirie Primaire sur la Commune de Blanquefort, nécessite un aménagement complet de l'espace public que la Communauté urbaine envisage de réaliser prochainement. L'exécution simultanée des travaux d'éclairage public est justifiée pour obtenir une unité de conception, un traitement homogène en terme esthétique et technique à l'échelle de l'agglomération.

La commune se charge de la réalisation des ouvrages d'éclairage public et sollicite la Communauté urbaine pour participer financièrement à cet équipement.

En application des décisions arrêtées par le Conseil de Communauté par délibération cadre n° 2005/0353 du 27 mai 2005, notre établissement public accepte cette participation par le versement d'un fonds de concours conformément aux dispositions de l'article 5215-26 du CGCT, modifiées par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004.

Le versement du fonds de concours sera plafonné à 50 % du coût prévisionnel HT des travaux hors subvention, comprenant la mise en place des gaines, massifs de fondation, cablottes de l'éclairage public, passage des câbles et branchements unilatéral (tranchée, démolition de la partie dure, gaine diamètre 75, cablotte 25, grillage avertisseur, sable de protection), socles et candélabres.

Le coût prévisionnel des travaux étant estimé à 17 997,35 € HT le fonds de concours est évalué à 8 998,68 € HT.

Ce dernier sera ajusté :

✓ au vu d'un état récapitulatif des dépenses exposées,

✓ en fonction des subventions de toute nature que la commune pourrait percevoir pour les travaux d'aménagement de l'Avenue du Port du Roy à Blanquefort.

Le financement est assuré au titre du Budget Principal Chapitre 204 - Compte 20414 - Fonction 8220 - CRB O400 - Programme VCA00.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée établie conformément aux dispositions fixées par les conventions cadres prises par délibération 2005/0353 du 27 mai 2005 et fixant les modalités financières de versement du fonds de concours à la commune dans le cadre de la requalification de l'Avenue du Port du Roy à Blanquefort.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 février 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
26 FÉVRIER 2009**

**PUBLIÉ LE : 26 FÉVRIER 2009**

M. ALAIN DAVID